



**BUREAU DU  
17 Septembre 2015**

## **PLANNING DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS A VENIR**

DATE	HEURE	LIEU	OBJET	DESTINATAIRES
17/09/2015 et 20/09/15		Sites touristiques de la CCPR	Journées du patrimoine	
18/09/2015	17h00	Salle des Fêtes de Tocane	Assemblée Générale de l'association Initiative en Val de Dronne	
21/09/2015	18h00	Mairie de Ribérac	Commission développement Durable Développement économique	Membres de la commission
22/09/2015	17h00	Salle des fêtes de Celles	Définition Intérêt communautaire compétence Voirie	46 maires et membres du bureau
28/09/2015	18h	Salle des fêtes de Douchapt	Conférence intercommunale + Conseil Communautaire	Conseillers Communautaires
30/09/2015	18h00	Salle des fêtes de St Méard de Drôme	Définition intérêt communautaire compétence Ecoles	46 maires et membres du bureau
30/09/2015	9h00	Tocane	Commission Admission Générale	Membres de la commission
01/10/15	10h00 à 17h00	Maison Jeannette à Douville (24140)	PERITEL 3 <sup>ème</sup> rencontre fruits et légumes en Périgord	
01/10/2015	18h00	Salle des fêtes de Villetoureix	1 <sup>er</sup> bilan du Service urbanisme mutualisé	Secrétaires de Mairie
02/10/2015	10h00	Salle des fêtes de St Sulpice de Roumagnac	CLECT	Membres de la CLECT
05/10/2015	18h00	Salle des fêtes de Siorac de Ribérac	Définition intérêt communautaire compétence Sport et Culture	46 maires et membres du bureau
15/10/2015	14h00		Réunion de lancement PLUI	46 maires

### **Schéma de mutualisation**

Prévus par la **loi de réforme des collectivités territoriales de 2010**, les schémas de mutualisation visent à une meilleure organisation des services selon les termes du législateur inscrits à l'article **L 5211-39-1 du CGCT**. L'article 74 de la **Loi NOTRE** précise que le rapport et le schéma de mutualisation doivent être transmis pour avis aux conseils municipaux avant le 1er octobre 2015. Face à la réduction des dotations de l'Etat, au retrait des services de l'Etat (ADS, ATESAT..) et dans un contexte où la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation s'impose aux collectivités.

#### **Objectifs recherchés**

Déterminer des secteurs d'activités de la CC et des communes pour lesquelles une mise en commun de moyens est jugée pertinente au regard :

- De la qualité du service (professionnalisation, proximité....)
- Des économies d'échelles
- De la simplification et de l'efficacité des services apportés (meilleure lisibilité)
- La question de la mutualisation des moyens devrait être au coeur du débat sur la définition de l'intérêt communautaire,

#### **Le projet politique**

Exercer les compétences communautaires partagées par l'ensemble des élus communautaires dans la recherche permanente:

- de l'efficacité des services rendus ,
- de l'adéquation du service aux besoins du territoire (contexte local),
- des économies d'échelles,
- du développement durable et responsable,
- d'asseoir la commune comme échelon pertinent du maintien et du développement de certains services de proximité
- du bon sens pratique : pragmatisme

### **Les mouvements du Personnel**

Tout d'abord, l'arrivée de Sophie Gendron, pour remplacer Jacques Debrons parti en disponibilité au 1<sup>er</sup> Septembre pour un an. Elle est chargée de coordonner l'ensemble des TAP sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Monique Damis ATSEM à Paussac Saint Vivien, partie également en disponibilité pour un an est remplacée par Cindy Duvergt qui arrive de l'école de Bertric-Burée.

Alexandra Felloneau a été recrutée sur l'accueil périscolaire de Lisle pour la direction de L'ALSH en remplacement de Johny Lavaud, parti à l'école de Grand Brassac suite au départ en retraite de Marcelle Dourdoigne.

Enfin Anne Gabard a rejoint le Centre Social et Culturel en tant que référente familiale et seniors, elle est remplacée par Coraline Delsart pour la direction de l'APS de Saint Vincent de Connezac.

 **Travaux de voirie 2015 : ils sont en cours pour les entreprises ABTP et Colas**

5 lots pour 396 450,04 € HT de travaux soit 475 740,05 € TTC.

**Lot n°1 : Communes d'Allemans, de Chassignes et de Combéranche Epeluche : ABTP pour 60 240,36 € HT soit 72 288,43 € TTC**

- a - Commune de ALLEMANS
  - Route du Pigou : de la RD n°106 à la VC n°3, (960 m)
  
- b- Commune de CHASSAIGNES
  - VC n°8 : Route de Ferrabout ( 880 m )
  
- c - Commune de COMBERANCHE ET EPELUCHE
  - VC n°208 : de Dignac à Leyraudie ( 400 m )

**Lot n°2 : Communes de La Tour Blanche et de Grand Brassac : SARL BELLOT (pour 86 794,24 € HT soit 104 153,09 € TTC**

- a- Commune de GRANG BRASSAC
  - VC n°11 (740 m) en 2 phases
  
- b- Commune de LA TOUR BLANCHE
  - Effondrement d'un aqueduc route de Chapuzet
  - Route du Chapuzet (une partie) : RD à RD, (600 m)

**Lot n°3 : Communes de Douchapt et St Sulpice de Roumagnac : ABTP pour 107 952,11 € HT soit 129 542,54 € TTC**

- a- Commune de DOUCHAPT
  - VC de Papey (440 m)
  
- b - Commune de ST SULPICE DE ROUMAGNAC en 2 phases
  - VC n°1 : entre la RD n°43 et RD n° 709 (2200 m)

**Lot n°4 : Communes de Ribérac et St Martin de Ribérac : SARL BELLOT pour 97 688,09 € HT soit 117 225,71 € TTC :**

- a-Commune de RIBERAC
  - La devise , les Bidoux, Les Jarisseaux ( 1870 m ) : en 2 phases
  
- b - Commune de SAINT-MARTIN DE RIBERAC
  - Les Gérauds (1270 m)

**Lot n°5 : Communes de St André de Double et de St Vincent de Connezac : COLAS SUD OUEST pour 43 775,24 € HT soit 52 530,29 :**

- a - Commune de SAINT-ANDRE DE DOUBLE
  - Voie de Leyraudie (300 m)
  
- b - Commune de SAINT-VINCENT DE CONNEZAC
  - Une partie de la voie des forêts, Mayneix RD à RD (1500 m)

### **Fermeture par arrêté municipal des locaux hébergeant l'Ecole de Musique pour raisons de sécurité**

Un arrêté municipal de ce mois de septembre nous oblige à transférer les locaux de l'école de musique qui sont désormais installés dans l'Ecole Jacsues Prévart.

Compte tenu des délais notre plan « B » permet d'assurer la rentrée musicale. En revanche des travaux seront à programmer en 2016.

Les locaux libérés de la rue du 26 mars reviennent à la mairie de Ribérac et il conviendra de résilier le pV de mise à disposition.

### **Programme d'Intérêt Général de l'Habitat (PIG Habitat)**

De 2009 à juillet 2015 ces programmes ont permis la réalisation de 200 dossiers ce qui représente au 1<sup>er</sup> juillet 2015, 3 283 000 € de travaux réalisés et l'attribution de 1 370 000 € de subventions attribuées. On a pu noter un impact positif sur l'économie locale puisque les travaux sont essentiellement réalisés par des artisans locaux. La contribution par habitant qui était de 1.86€ la première année et passée à 1.30€ par habitant la 6<sup>ème</sup> année.

Lors de la réunion de travail du 23 juillet 2015, il a donc été décidé de reconduire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016 un PIG pour 3 ans, avec mise en place d'une étude dans la troisième année permettant de déboucher sur une O.P.A.H.R.R.

Les thématiques retenues pour le PIG 2016/2018 sont :

- 1°) Adaptation à l'accessibilité.
- 2°) Economie d'énergie.

Il a également été décidé que la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye reste la structure porteuse coordinatrice du PIG et que la Communauté de Communes du Pays Ribéracois mette à disposition un agent qui passera de 17h à 28h hebdomadaire qui sera l'agent en charge de l'animation du comité de pilotage et gestionnaire administratif de la procédure. Ce poste sera aidé à hauteur de 80% par l'ANAH et le CDR.

### **Village vacances de Beauclair**

Réponse négative en 2015 pour la DETR.

La semitour accepte de reconduire la délégation pour 1 année supplémentaire.

### **Communication**

Suite à la dernière réunion de la commission communication ont été actés :

- Le maintien de la distribution par les communes (éventuellement des dépôts dans les commerces), la distribution postale est définitivement arrêtée
- Une fréquence de deux bulletins annuels de 8 pages : fin Décembre (Vœux...) et fin Juin (infos festivités...)
- La gestion de la « presse écrite » et de la « lettre intercommunale » par Patricia Christian.

### **TEPCV**

Dans le cadre de la construction du TEPCV et pour répondre plus finement aux conditions de conventionnement avec l'ETAT, la Commission a souhaité lancer la consultation d'un bureau d'études dans le but de faire un diagnostic énergétique de territoire et de nous accompagner dans la construction du TEPOS (reconnu en tant que tel et objet de financement spécifique). L'ADEME finance jusqu'à hauteur de 70% cette étude.

Si ce projet reçoit l'assentiment de tous et au vu du résultat de l'appel d'offres, il pourra être soumis à la validation du conseil, (choix du BE, demande de financement, inscription des crédits budgétaires...)

Dans le cadre du projet de création d'un centre d'hébergement à Siorac de Ribérac, une construction BEPOS (Bâtiment à énergie positive) pourrait être envisagée.

### **Voyage d'étude sur la méthanisation au Luxembourg**

Voyage sur 3 jours avec 2 jours pour le voyage et 1 jour de visite.

Projet du programme des visites :

- visite de la serre solaire de la station d'épuration de BETTEMBOURG : séchage des boues de la station d'épuration à partir de l'énergie solaire et intervention de la société THERMOSYSTEME

- rencontre avec la commune de BECKERICH (cette commune souhaite aller vers l'indépendance énergétique) et visite des installations : méthanisation et autres (attente de confirmation de la commune et prise en charge par la CA).

Restauration et hébergement : logement et dîners à l'hôtel IBIS de FINDEL - LUXEMBOURG avec un coût de 242 € / personne (2 nuits, 2 dîners et 2 petits déjeuners).

Repas du midi à la charge des participants pour les 2 jours de voyage (arrêt sur aires d'autoroute).

### **Restauration du fonctionnement hydraulique des Tourbières de Venduire :**

Le coût prévisionnel de l'opération est de 89 075 € HT, soit 106 890 €TT selon l'estimation fourni par le cabinet d'études Société d'Etudes Général en Infrastructures (SEGI) mandatée par le SRB Dronne dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle aux présents travaux

Réponses :

	DSM	LAGUILLON RENOVATION	ROMEOUF SARL	STAP
<b>prix HT</b>	104 987,70 €	83 015,00 €	138 908,50 €	95 570,00 €
<b>note</b>	<b>6,07</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>7,75</b>

### **CLASSEMENT DES OFFRES**

note		DSM	LAGUILLON RENOVATION	ROMEOUF SARL	STAP
mémoire technique	valeur brute sur 10 points	10	2,5	9	2,5
	<b>valeur pondérée ( X 0,40)</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,60</b>	<b>1,00</b>
prix	valeur brute sur points	6,069	10,000	0,000	7,754
	<b>valeur pondérée ( X 0,30)</b>	<b>1,82</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,33</b>
délai en semaines	valeur brute sur 10 points	8,00	7,00	10,00	10,00
	<b>valeur pondérée ( X 0,30)</b>	<b>2,40</b>	<b>2,10</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>
<b>NOTE (somme des notes brutes)</b>		<b>8,22</b>	<b>6,10</b>	<b>6,60</b>	<b>6,33</b>

*L'entreprise Doyeux Sablières Montponnaises a remis la meilleure offre au regard des critères établis à l'article 5.2 du RPC.*

*L'offre remise étant supérieure au budget prévisionnel, soit un montant de 125 985.24 € TTC pour une prévision de 106 890 € TTC.*

### **REALISATION DE L'EMPRUNT DE 400 000 €**

Lors du vote du budget 2015, il a été décidé d'inscrire la réalisation d'un emprunt pour le programme voirie 2015. Ces travaux viennent de commencer, il faut donc effectuer cet emprunt avant l'arrivée des premières factures. Ci-joint le tableau des propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

### **3 – Rapport d'activités de la CCPR 2014**

Cf document en annexe

### **4 – PLUI : Conférence Intercommunale**

Organiser la Conférence intercommunale des Maires est une obligation réglementaire (L.123-6) du code de l'urbanisme. Elle rassemble les 46 maires de la CCPR ainsi que les membres de la commission aménagement de l'espace.

Elle arrête les modalités de collaboration entre les communes et la CCPR tout au long de l'élaboration du PLUI (après proposition de la Commission aménagement de l'espace).

A l'issue de cette conférence, le conseil communautaire valide les modalités de collaboration et les officialise dans une charte de « gouvernance » qui sera signée par l'ensemble des Maires. Cette charte fixe les différentes instances de collaboration.

### **5 – Bilans des activités et de la rentrée scolaire**

LES ENTREES DES PISCINES DE RIBERAC ET VERTEILLAC 2015					
RIBERAC			VERTEILLAC		
Année	Nombre d'entrées	Recette	Année	Nombre d'entrées	Recette
2012	16 300		2012		
2013	17 946		2013		
2014	11 858	22 607 €	2014	7 186	6 209 €
2015	16 068	28 852 €	2015	7 209	7 774 €

## Ecoles Publiques

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Clis	TOTAL 2015- 2016	2014- 2015	Total RPI 2015- 2016	2014- 2015
Les Beauvières	7	21	45	29							102	107	317	307
Prévert					54	35	43	29	42	12	215	76		
Ferry											0	124		
Bertric Burée	6	10	17	8							41	49	98	108
Allemans						10	11	9	9		39	34		
St Paul				9	9						18	25		
Celles					10	13	14	6	7		50	43	68	67
Grand Brassac		6	5	7							18	24		
Cercles						4	5	9	8		26	22	47	41
La Tour Blanche		4	5	3	9						21	19		
Cherval		6	8	8							22	17	62	76
Champagne					7	7	9	10	7		40	39		
Goûts											0	20		
Douchapt	6	10	15								31	29	106	100
St Pardoux				12	14						26	18		
St Sulpice						17	10				27	23		
Segonzac								9	13		22	30		
Lisle Maternelle		13	12	12							37	35	89	95
Lisle Elémentaire					7	12	9	11	13		52	60		
Lusignac		7	6	5							18	18	79	83
St Martial Viveyrol						11	13				24	24		
Verteillac					7	17			13		37	41		
Vanxains		13	12	8	11						44	40	91	72
St Martin						17	11	7	12		47	32		
Villetoureix	3	9	9	13	14	17	12	13	14		104	98	104	98
Tocane Maternelle	3	29	20	21							73	57	189	184
Tocane Elémentaire					18	23	27				68	66		
Montagrier								23	25		48	61		
St Vincent de Connezac	1	15	19	18	14						67	68		
Paussac				13	6						19	20		
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>143</b>	<b>173</b>	<b>166</b>	<b>180</b>	<b>183</b>	<b>164</b>	<b>126</b>	<b>163</b>	<b>12</b>	<b>1324</b>	<b>1319</b>		
Total sans Paussac et St Vincent	25	128	154	135	160	183	164	126	163	12				

## Ecole Notre Dame

	2014-2015	2015-2016
Notre Dame	38 mater	34 mater
	88 élém	71 élém
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>105</b>



La rentrée scolaire s'est globalement bien passée, on constate un maintien des effectifs dans les écoles publiques mais une baisse sensible des effectifs de l'école Notre Dame (-21 élèves). On peut noter que tout élève confondu notre territoire perd 16 élèves.

La fusion des écoles Jules Ferry et Jacques Prévert est effective depuis la rentrée. Les équipes du service bâtiment soutenu par les agents de la voirie pour les déménagements ont œuvré activement pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions dès le 1<sup>er</sup> septembre. Il reste encore à régler les problèmes de circulation à la sortie des classes, la mairie de Ribérac travaille actuellement à la résolution de ce problème.

L'aménagement de Jules Ferry ayant accaparé les agents tout l'été, les travaux dans les autres écoles n'ont pas toujours pu être effectués.

Les classes de CM2 vont être équipées chacune d'un Vidéoprojecteur Interactif dans les semaines à venir.

### TAP et ALSH

	TAP	TAP 2014	ALSH	ALSH 2014
Les Beauvières	50	53	18	13,2
Ferry	128	101	30	33,8
Bertric Burée	18	20	12	12,7
Allemans	20	18	13	14,5
St Paul	12	14		
Celles	45	37		
Grand Brassac	14	19	10	
Cercles	19	15	10	12,5
La Tour Blanche	20	13		
Cherval	13	13	10	12
Champagne	30	30		
Douchapt	17	17	20	27,8
St Pardoux	18	15		
St Sulpice	23	15		
Segonzac	20	21		
Lisle Maternelle	29	25	20	24,8
Lisle Elémentaire	37	49		
Lusignac	10	11	16	18
St Martial Viveyrol	20	18		
Verteillac	28	28		
Vanxains	27	30	14	13,8
St Martin	35	21	15	9,3
Villetoureix	70	71	40	35
Tocane Maternelle	50	41	35	29,7
Tocane Elémentaire	55	53		
Montagrier	32	43		
St Vincent de Connezac	48	46	10	13,7
<b>TOTAL</b>	<b>888</b>	<b>837</b>	<b>273</b>	<b>270,8</b>

## 6 - Examen des projets de délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2015

### Installation d'une nouvelle conseillère communautaire de la commune de Ribérac suite à une démission.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### **CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE**

Il est proposé de créer un poste de conseiller communautaire délégué au service ADS avec délégation de signature pour les documents d'urbanisme

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SMCTOM –SECTEUR DE RIBERAC**

La version des statuts actuellement en vigueur a été adoptée par délibération du Comité Syndical du SMCTOM n° SY-DEL-201-055 du 07 juillet 2014.

Des modifications ont été apportées par délibération du SMCTOM n°SY-DEL-2014-069, approuvant le retrait de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord du SMCTOM.

L'arrêté préfectoral n°2015068-001 du 09 mars 2015 autorise la Communauté de Communes Isle Vern Salembre en Périgord à se retirer du SMCTOM.

L'article suivant :

**Article 1** : En application des articles L 5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux Syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, il est formé entre les Communautés de communes de :

-la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS RIBERACOIS pour les communes de : ALLEMANS, BERTRIC BUREE, BOURG DES MAISONS, BOURG DU BOST, BOUTEILLES ST SEBASTIEN, CELLES, CERCLES, CHAMPAGNE FONTAINE, CHAPDEUIL, CHASSAIGNES, CHERVAL, COMBERANCHE-EPELUCHE, COUTURES, CREYSSAC, DOUCHAPT, GOUTS ROSSIGNOL, GRAND BRASSAC, LA CHAPELLE GRESIGNAC, LA CHAPELLE MONTABOURLET, LA JEMAYE, LA TOUR-BLANCHE, LUSIGNAC, LISLE, MONTAGRIER, NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC, PAUSSAC ET ST VIVIEN, PETIT BERSAC, PONTEYRAUD, RIBERAC, ST ANDRE DE DOUBLE, ST MARTIAL DE VIVEYROLS, ST MARTIN DE RIBERAC, ST MEARD DE DRONE, ST PARDOUX DE DRONE, ST PAUL LIZONNE, ST JUST, ST SULPICE DE ROUMAGNAC, ST VICTOR, ST VINCENT DE CONNEZAC, SEGONZAC, SIORAC DE RIBERAC, TOCANE ST APRE, VANXAINS, VENDOIRE, VERTEILLAC, VILLETUREIX.

-la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ST AULAYE pour les communes de : FESTALEMPS, ST ANTOINE CUMOND, ST PRIVAT DES PRES, ST VINCENT JALMOUTIERS,

-la COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE EN PERIGORD pour les communes de CHANTÉRAC, DOUZILLAC, ST AQUILIN, ST GERMAIN DU SALEMBRE, ST JEAN D'ATAUX

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du SECTEUR de RIBERAC** ».

Est modifié comme suit :

**Article 1** : En application des articles L 5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux Syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, il est formé entre les Communautés de communes de :

-la COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS RIBERACOIS pour les communes de : ALLEMANS, BERTRIC BUREE, BOURG DES MAISONS, BOURG DU BOST, BOUTEILLES ST SEBASTIEN, CELLES, CERCLES, CHAMPAGNE FONTAINE, CHAPDEUIL, CHASSAIGNES, CHERVAL, COMBERANCHE-EPELUCHE, COUTURES, CREYSSAC, DOUCHAPT, GOUTS ROSSIGNOL, GRAND BRASSAC, LA CHAPELLE GRESIGNAC, LA CHAPELLE MONTABOURLET, LA JEMAYE, LA TOUR-BLANCHE, LUSIGNAC, LISLE, MONTAGRIER, NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC, PAUSSAC ET ST VIVIEN, PETIT BERSAC, PONTEYRAUD, RIBERAC, ST ANDRE DE DOUBLE, ST MARTIAL DE VIVEYROLS, ST MARTIN DE RIBERAC, ST MEARD DE DRONE, ST PARDOUX DE DRONE, ST PAUL LIZONNE, ST JUST, ST SULPICE DE ROUMAGNAC, ST VICTOR, ST VINCENT DE CONNEZAC, SEGONZAC, SIORAC DE RIBERAC, TOCANE ST APRE, VANXAINS, VENDOIRE, VERTEILLAC, VILLETUREIX.

un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du SECTEUR de RIBERAC** ».

L'exposé des faits entendus, il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter la modification des statuts du SMCTOM Secteur de Ribérac.

### **RAPPORT ANNUEL 2014 DU SMCTOM –SECTEUR DE RIBERAC**

Le rapport d'activité 2014 du SMCTOM a été adressé à la CCPR , il est demandé au conseil communautaire de l'approuver.

### **MODIFICATION DES DELEGUES DU SMCTOM –SECTEUR DE RIBERAC**

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner deux nouveaux délégués titulaires et deux nouveaux délégués suppléants de la communes de Saint Martial de Viveyrol pour siéger au SMCTOM secteur de Ribérac.

Il est proposé de désigner :

- Titulaires : Laurence DUGALEIX et Paul DELISLE
- Suppléants : Virginie MOUCHE et Jean François DUVERGT

### **MODIFICATION DES DELEGUES DU SRB DRONNE**

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner un nouveau titulaire pour la commune de Cherval suite à la démission de Christiane ARMANDIE Conseillère Municipale.

Il est proposé de désigner:

- Titulaire :

### **ADAP**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015. Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la CCPR s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Etablissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la CCPR dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

## Mise en place de l'Agenda d'accessibilité programmé : calendrier des travaux (proposition)

	Total par bâtiment	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 Aire des gens du voyage	11 095						11 095
2 Piscine de Ribérac	22 260		22 260				
3 Salle de remise en forme	3 100			3 100			
14 Piscine de Vertellac	7 300			7 300			
13 Pôle de Vertellac	31 355		31 355				
4 Office du Tourisme du Pays Ribérac	19 700	19 700					
9 Maison de la Dronne	10 590			10 590			
11 Moulin à vent de Cercles	84 240			84 240			
6 Centre de formation de Storac de Ribérac	1 820			1 820			
5 Accueils Périscolaires : Ecole J PREVERT, centre de loisirs	20 580	20 580					
7 APS St Martin de Ribérac	2 500				2 500		
8 APS de Villetoureix	9 310				9 310		
10 APS de Lisle	14 665					14 665	
12 APS Gouts Rossignol	7 265					7 265	
15 APS Vertellac + centre de loisirs	7 272				7 272		
16 APS de Berric Burée	9 500				9 500		
17 APS d'Allemans	590				590		
18 APS St Vincent de Connezac	13 800					13 800	
19 APS St Pardoux de Dronne	1 509				1 509		
20 Restaurant "Le St Sulpice"	31 710						31 710
21 Gendarmerie de Tocane + parties communes des 6 logements	10 475						10 475
<b>TOTAL par catégories</b>	<b>320 636</b>	<b>40 280</b>	<b>53 615</b>	<b>107 050</b>	<b>30 681</b>	<b>35 730</b>	<b>53 280</b>

## **Création d'une plateforme de « télé-centre » et adhésion à la Société Publique Locale (SPL) « E-TIC Dordogne » (annule et remplace la délibération 2015-07)**

Le conseil communautaire a adopté la délibération 2015-07 lors du conseil communautaire du 20 janvier 2015 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes à la SPL « E-TIC Dordogne » pour la création d'une plateforme de Télécentre.

Suite au paiement des 10 000 € pour la prise de 100 titres de participation, le trésor public demande une modification de la délibération car il est inscrit le mot « actions » au lieu de « titres de participation ». En effet, seul l'Etat peut avoir des « actions » dans une entreprise. Aussi, il faut annuler et remplacer la délibération existante.

## **Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux au titre de la TEOM**

Les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels. Outre qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, l'institution de la redevance spéciale rend plus juste le mode de financement en instituant un rapport entre le prix payé et la quantité produite.

Les déchets concernés par cette mesure sont ceux qui sont produits par les professionnels et qui peuvent être collectés et traités de la même façon que les ordures ménagères classiques. La redevance spéciale, applicable aux professionnels uniquement, se substitue à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, liée au foncier bâti.

Le SMCTOM-secteur de Ribérac, a recensé les demandes, et nous demande de nous prononcer pour exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS	
RAISON SOCIALE	ADRESSE
MJ JAMOT	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
HELLO CHAUSSURES	ZA Les Chaumes 24600 RIBERAC
REV' HOTEL - NUITS ETOILES	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
CENTRE LECLERC – SA SOLANDIS	Les Chaumes Nord 24600 RIBERAC
GIFI	Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BMSO / POINT P	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
BMSO / INTERCARO	Route de Périgueux – ZA de Toutifaut 24600 RIBERAC
SOCIETE SAGOT	Faye 24600 RIBERAC
MAZIERE Jean-Claude	ZAE Les Chaumes Est 24600 RIBERAC
BANQUE POPULAIRE	2, place de La Libertée 24600 RIBERAC

SARL L'UNIVERS	2 avenue de Verdun 24600 RIBERAC
ETABLISSEMENTS DOSILE	Les deux Ponts 24600 VILLETUREIX
MOREAU BATIMENT	8 av Guy de Larigaudie 24600 RIBERAC
GARAGE JFB	20 av de Verdun 24600 RIBERAC
ECOLE DE CONDUITE GAUDUCHEAU	25 rue Couleau 24600 RIBERAC
SARL ACRP	ZI Les chaumes 24600 RIBERAC
CHARTRES Stéphane	Les Fougères 24600 RIBERAC
SARL Le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 PETIT BERSAC
TIP TOP	Route de Mussidan 24600 RIBERAC
ATELIER FLEURISTE	26 place Nationale 24600 RIBERAC
PHARMACIE DE LA GARE	15 avenue de la Gare 24600 RIBERAC
CRCAM Charente-Perigord	5 place Nationale 24600 RIBERAC
SARL LACHAUD STOCKAGE	ZI La Borie 24600 VILLETUREIX
ETS LAFAYE	LES TILLEULS 24350 MONTAGRIER
SARL LARGE ET BORDE	LES CARRIERES 24310 PAUSSAC ET ST VIVIEN
SARL YVES NADAL	3 RUE DES GARENNES 24350 TOCANE ST APRE
	6 ROUTE DE LA RENARDIÈRE 24350 TOCANE ST APRE
SAS TOCAPRE	LES GRANDS CHAMPS DE BAUNAC 24350 TOCANE ST APRE
SNC ALAIN BALLOUT	Puymonzac Route de Mareuil 24320 VERTEILLAC
SARL RENOVATION LAGUILLON	Les Coureix Nord 24320 ST PAUL LIZONNE
STB STEPHANE BOUSQUET	La Cote 24320 ST MARTIAL DE VIVEYROLS
SARL LACOMBE JOSEPH	LES GRANGES 24320 VENDOIRE
	LA COMBE 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE
SARL SEEL (LIVONNEN)	ZA LE BOIS DES CHENES 24320 VERTEILLAC
GROUPE MEAC SAS	TINTEILLAC 24320 BOURG DES MAISONS
SAS GUENON	ZA LA BORIE 24600 VILLETUREIX

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2016.

**ASSURANCE STATUTAIRE 2015-AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT AVEC LA CNP ASSURANCES :**

Autorisation donnée au Président de signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2015 et à signer la convention de gestion avec le Centre de Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**CONTRATS SAISONNIERS ANNUELS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

Le recrutement direct de 14 agents non titulaires saisonniers pour couvrir les besoins du service enfance-jeunesse. Ces contrats correspondent aux contrats de personnels actuellement en poste sous contrats temporaires du centre de gestion.

Ils assureront des fonctions d'adjoint d'animation au service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Ribérocis, pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 août 2016.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut340 (majoré 321).

Les durées hebdomadaires de service de ces emplois, correspondant à une durée de travail lissée sur la période.

**DELIBERATION DE PRINCIPE-ARTICLE 3-1 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984, MODIFIE REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE OU NON TITULAIRE INDISPONIBLE.**

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président :

- à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,
- de charger le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2014, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 12 mois avait été conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour le Service Enfance-Jeunesse pour une durée hebdomadaire de 20h.

Ce contrat s'accompagne d'une convention avec Pôle Emploi permettant de financer ce poste à hauteur de 85 %.

Le Contrat arrivant à échéance, le Pôle Emploi vient de donner son accord pour un renouvellement de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 sur les mêmes bases.

**RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration . Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Les caractéristiques du contrat sont :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance	1	Educateur de jeunes enfants	3 ans

## **CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- La création d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives pour un agent qui souhaite changer de filière par le biais d'une intégration directe.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation en CDI à 17 heures dans le cadre du dispositif obligatoire de CDIsation de la fonction publique territoriale.

## **SPORTS**

### **Subvention sport**

	Basket Tocane		Foot Tocane	
	2013	2015	2013	2015
Base		400		400
Nombre d'élèves de moins de 16 ans		13		64
10 € / élèves		130		640
Nombre d'éducateurs		1		11
25€/éducateur		25		275
Equipements pour l'école		394,98		
20% de l'investissement		79,00		0,00
Manifestations sportives organisées sur le territoire		0		
150€ par manifestation		0		0
Comptes spécifiques école		200		200
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>834</b>	<b>200</b>	<b>1515</b>
2015		834 €		1515 €

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **PLUI :**

Arrêt des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du pays Ribéracois et les 46 communes membres – signature d'une charte de gouvernance

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Diagnostic énergétique de territoire :**

Choix du bureau d'études et demandes de subvention ADEME (70%) CT (10%)

### **Sentier d'interprétation des Tourbières de Venduire**

Signature d'une charte de qualité des Espaces Naturels Sensibles avec le Département (suite à l'attribution de la subvention liée à l'aménagement des sentiers d'interprétation)



## FINANCES

### Acceptation du Don versé par le Comité d'Animation Culturelle et Sportive de St Martial Viveyrols

Le Comité d'Animation Culturelle et Sportive de St Martial Viveyrols a été dissout.

Lors de la réunion de dissolution, les membres du bureau ont décidé de faire un don de 1 100 € au profit du Centre de Loisirs de Verteillac. Il convient donc au Conseil Communautaire d'accepter ce don et d'autoriser le Président ou son représentant à inscrire au budget les opérations nécessaires.

### Décision modificative n° 3 Budget Principal

M. le Vice-Président expose à l'assemblée la nécessité de procéder à certains virements de crédits pour répondre aux ajustements nécessaires suivants sur le budget principal :

chapitre	article	Op	libellés	DEPENSES	RECETTES
<b>dépenses</b>					
	6226		Honoraires	-10 000.00	
	023		Virement à la section d'Investissement	+ 10 000.00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>0.00</b>	
<b>Opérations financières</b>					
<b>dépenses</b>					
	261	01	Titres de participation	+10 000.00	
<b>recettes</b>					
	021	01	Virement de la section de Fonctionnement		+10 000.00
<b>Opérations Acquisition Mat./Mobilier ALSH/CLSH</b>					
<b>dépenses</b>					
	2188	16	Autres immobilisations corporelles	+1 100.00	
<b>recettes</b>					
	1318	16	Sub. Equip transf. – Autres organismes		+1 100.00
<b>Opérations Acquisition Véhicules Voiries</b>					
<b>dépenses</b>					
	2182	20	Matériel de transport	+ 800.00	
<b>Opérations Acquisition Restauration de la Digue</b>					
<b>dépenses</b>					
	2128	23	Autres agencements et aménagem. de terrains	+25 000.00	
<b>Opérations Acquisition Matériel Voirie</b>					
<b>dépenses</b>					
	2188	33	Autres immobilisations corporelles	- 800.00	
<b>Opérations Locaux Voirie CCPR</b>					
<b>dépenses</b>					
	2188	42	Autres immobilisations corporelles	-25 000.00	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>11 100.00</b>	<b>11 100.00</b>

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Demande de subvention pour l'organisation de la journée sur la Mise à l'Honneur de la Femme Paysanne
- ✓ Accueil de réfugiés en Ribéracois